

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 20 décembre 2021 à 20 h en visioconférence, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière Jacques Des Ormeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2021-12-411) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 20 h 22 et se termine à 20 h 35.

*La période de questions lors de cette séance porte exclusivement sur le sujet inscrit à l'ordre du jour.

1



(2021-12-412) Orientations du conseil - CAX-211223-4.1 Adoption de la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QUE le sujet soumis aux élus doit faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance extraordinaire du conseil d'agglomération le 23 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'EXPRIMER une orientation défavorable relativement à l'adoption de la partie du budget de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
Levée de la séance	
La mairesse procède à la levée de	e la séance à 20 h 28.
Pascale Mongrain Mairesse	Cassandra Comin Bergonzi Greffière